



Sections RENAULT

N° 73

19 Juin 2017

# La parole aux salariés

La Direction de Renault de l'établissement de Guyancourt et Aubevoye a invité les syndicats le 14 juin à une première réunion d'information en vue des élections professionnelles de novembre 2017 pour le renouvellement des représentants du personnel élus en novembre 2013 dont les mandats arrivent à expiration.

## Les représentants du personnel portent la parole des salariés

Sans contester le rôle utile et nécessaire de la hiérarchie intermédiaire entre les salariés et la Direction, **la représentation du personnel satisfait un besoin complémentaire : celui de porter la parole libre du salarié affranchi du lien de subordination avec l'employeur.** Soit pour faire remonter des « dysfonctionnements » que la hiérarchie, pour des causes diverses, ne peut faire remonter (*ce qui est le rôle des délégués du personnel*), soit pour exprimer à la Direction le point de vue des salariés à l'occasion des réorganisations (*ce qui est le rôle des membres du comité d'établissement qui portent, au sens du code du travail, l'expression collective des salariés*), soit enfin, porter la parole des salariés lors des négociations d'entreprise (*ce qui est l'apanage des délégués syndicaux désignés par les syndicats après l'élection du comité d'établissement qui ont obtenu au moins 10% des voix*).

## Quelles sont les nouveautés du scrutin de 2017 par rapport à celui de 2013 ?

Une évolution législative avec les lois promulguées sous le dernier quinquennat.

Elles sont de deux ordres :

- La loi Rebsamen, qui garantit une place aux femmes sur les listes de candidats ;
- La loi El Khomri, qui donne plus de poids à la négociation d'entreprise au détriment de la branche, tendance qui va être amplifiée par notre nouveau président et la nouvelle assemblée.

## Dès lors que les candidats aux élections professionnelles sont présentés par des syndicats, ces candidats, s'ils sont élus, représentent-ils vraiment les salariés ?

Il y a un doute si le syndicat est financé trop généreusement par l'employeur. Ce qui est le cas chez Renault des syndicats représentatifs (CGT, FO, CFDT et CFE-CGC), où par un accord de droit syndical qui date de juin 2000, publié sous *Déclic*, la Direction leur octroie tous les ans une « bienfaitante » manne créant une dépendance malsaine pour ne pas dire un lien de subordination que les fondateurs des premiers syndicats ne pouvaient imaginer ni concevoir.

### Accord Renault s.a.s du 23 juin 2000 modifié sur la représentation du personnel et la concertation sociale

Article 1.2.6 (page 11) : « Chaque organisation syndicale représentative, tant au plan national qu'au niveau de l'entreprise, bénéficie d'une contribution annuelle de fonctionnement s'élevant à : un montant fixe de 300 000 F (45 734,71 Euros) pour les organisations syndicales recueillant au moins 5 % des voix exprimées aux élections de l'ensemble des Comités d'établissement ; et une partie variable .... »

Annexe 2 (page 46) : « ... il est décidé le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 92 000 € à chaque fédération syndicale nationale de la métallurgie ... ».

La réponse est OUI si le syndicat est contrôlé et financé par les salariés. Ce qui est le cas du SM-TE qui ne vit que de ses seules cotisations et qui « prohibe tout financement patronal et politique » selon ses statuts (Art. 4). **Le SM-TE, se mettant sous la dépendance des salariés, est donc à leur service.**

**Le SM-TE ouvre ses listes de candidats à toutes les femmes et tous les hommes qui conçoivent la représentation du personnel comme un service aux autres, soit pour être élu(e), soit pour compléter les listes en tant que soutien**

*A retourner à : [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org)*

Je souhaite rencontrer un responsable du syndicat SM-TE

Je souhaite être candidat ou candidate du syndicat SM-TE aux élections CE/DP

Je communique mon adresse mail personnelle pour me tenir informé(e) des positions et actions du SM-TE : \_\_\_\_\_

## **Vous adhérez à notre action ? Soutenez-la et devenez membre SM-TE**

**Pour permettre au plus grand nombre de se réapproprier le syndicalisme, le syndicat SM-TE s'oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d'être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique.**

**Bulletin d'adhésion et de soutien** : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org) cotisation annuelle : 30 à 50 €

**Siège social** : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

**Contact** : 06.98.05.13.80 API : FR TCR LOG 0 52 [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)